



Doc. 13788
26 mai 2015

La criminalisation des migrants en situation irrégulière: un crime sans victime

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.2, remplacer les mots « de remplacer, dans les discours et les documents officiels, l'expression «migrants illégaux» par «migrants en situation irrégulière» » par les mots suivants :

« d'établir une distinction, dans les discours et les documents officiels, entre «migrants illégaux» et «migrants en situation irrégulière» ».

Déposé par:

CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
DENEMEÇ Reha, Turquie, CE
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
WALTER Robert, Royaume-Uni, CE

1. 2015 - Commission Permanente de mai

